

COMMUNE DE VILLENES-SUR-SEINE
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2026/079 DU 13 AVRIL 2026

OBJET : DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A ANNE PULVERIC, ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 selon lequel « *Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.* »

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 28 mars 2026 suite au renouvellement du conseil municipal,

VU la délibération n°2026/016 en date du 28 mars 2026 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation à Madame Anne PULVERIC en qualité d'Adjointe au Maire,

ARRETE

Article 1

Est donnée délégation permanente de fonction et de signature y compris sous forme électronique, à Madame Anne PULVERIC en matière de « **Culture et Vie associative** ».

Article 2

Cette délégation emporte compétence pour représenter la commune, formuler toute proposition, élaborer et mettre en œuvre des actions, ainsi que préparer et signer l'ensemble des actes individuels et réglementaires, courriers, décisions et pièces administratives, à l'exception de l'engagement des dépenses, afférents aux matières suivantes :

Culture :

- Mise en œuvre de la politique culturelle de la commune et des événements associés
- Favoriser la pratique culturelle pour tous
- Suivi et développement de la bibliothèque municipale
- Contrats et conventions liés aux manifestations culturelles et tournages
- Préparation et suivi du budget Culture et Vie associative en lien avec les services

- Projets culturels ou patrimoniaux (ex. mise en valeur de la grotte et les cascades du Parc du Dr Fauvel)
- Pilotage des Activités Sportives et Culturelles (ACS)

Vie Associative :

- Mise en œuvre de la politique associative de la commune
- Relations avec les associations locales
- Gestion des salles municipales affectées aux associations, signature des conventions de mise à disposition, et suivi du respect du règlement intérieur des salles
- Suivi des demandes de subventions et contrats d'objectifs
- Animation et coordination du réseau de bénévoles participant aux activités culturelles et associatives
- Coordination du Forum des associations ou des événements associatifs.

Article 3

La signature des pièces et actes devra être précédée de ses nom, prénom, qualité et être accompagnée de la mention « Par délégation du Maire ».

Article 4

L'exercice des fonctions déléguées s'opérant sous la surveillance et la responsabilité du Maire, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Cette délégation est donnée pendant toute la durée du mandat municipal tant qu'elle n'a pas été rapportée. Elle pourra être retirée à tout moment sur simple décision du Maire prise dans les mêmes formes. Elle peut également prendre fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions.

Article 5

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera transmise à Madame la Sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye ainsi qu'à Monsieur le Trésorier principal de Poissy.

Article 6

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint Cloud – 78 000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Publié sur le site de la ville le 16/04/2026.....

Notifié le 15/04/2026

par remise en main propre

Signature de l'intéressé : [Signature]



Le 13 avril 2026,

Le Maire,

Marie-Agnès BOUYSSOU

[Signature of Marie-Agnès Bouyssou]